

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 121

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Le Grip, M. Masson, Mme Ramassamy, M. Pauget, M. Abad, M. de Ganay, M. Perrut, M. Reynès, M. Taugourdeau, M. Schellenberger, Mme Duby-Muller, M. Ferrara, M. Vialay, M. Saddier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vatin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, M. Ramadier et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 312-5 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Est prévue, dans les écoles primaires et dans les établissements du second degré, publics ou privés sous contrat, une semaine de la citoyenneté. Durant cette semaine, les établissements sont tenus, en fonction de l'âge et de la maturité des élèves, de recevoir les élus de la République, des représentants des corps de la sécurité civile, des représentants des polices, des militaires, des magistrats, des associations représentatives de l'ordre national de la légion d'honneur, et des associations représentatives de l'ordre national du mérite, en fonction de leur disponibilité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement moral et civique tel qu'il est enseigné en France ne laisse qu'une connaissance abstraite des règles et des institutions de la République.

Beaucoup d'établissements scolaires ne donnent pas l'occasion aux élèves de rencontrer et d'échanger avec les élus de la République, des représentants des corps de la sécurité civile, des représentants des polices, des militaires, des magistrats, des associations représentatives de l'ordre national du mérite et des associations représentatives de l'ordre national de la légion d'honneur.

Or, un temps de dialogue et d'échange entre les élèves et les représentants de ces institutions leur permettrait d'appréhender plus concrètement les facettes multiples de la citoyenneté à travers des

fonctions, des engagements, des métiers. Ce temps serait pour les jeunes un vecteur essentiel de la construction de leur sentiment d'appartenance à la République.

Cela permettrait également aux jeunes de renouer des liens de confiance à l'égard de nos institutions tel que la police, la justice, l'armée ou encore avec les élus et d'abroger ainsi la distance les séparant.

C'est pourquoi, il vous est proposé ici d'instaurer une semaine de la citoyenneté dans les écoles primaires et dans les établissements du second degré, publics ou privés sous contrat. Durant cette semaine, les établissements recevront en fonction de leur disponibilité :

- des élus de la République,
- des représentants des corps de la sécurité civile,
- des militaires,
- des représentants des polices,
- des magistrats,
- des associations représentatives de l'ordre national du mérite,
- des associations représentatives de l'ordre national de la légion d'honneur.

Ils pourront, à cette occasion :

- présenter le rôle de leurs fonctions, de leur engagement ou de leur métier,
- faire une intervention avec un contenu adapté à l'âge et la maturité des élèves, en lien avec l'enseignement moral et civique et concerté au préalable avec le professeur.